



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

Rapport du comité

16 mars 2007 – 9 avril 2008

Si la présentation des comptes de l'ASSC se fonde sur l'année civile, il nous paraît plus judicieux, en revanche, de décrire désormais l'activité de son comité sur la période qui s'étend d'une assemblée générale annuelle à l'autre, soit présentement du 16 mars 2007 au 9 avril 2008.

Le comité s'est réuni à onze reprises: les lundis 2 avril, 14 mai, 11 juin, 30 juillet, 3 septembre, 8 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2007 puis les 28 janvier, 25 février et 7 avril 2008, au domicile du trésorier ou du président.

L'Assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007 a permis, lors de sa première partie, l'approbation des comptes 2006, l'élection du président, du comité et des vérificateurs des comptes.

Rappelons leurs noms et leurs fonctions ainsi que les changements survenus: Michel Janin, président, Roland Schweizer, vice-président, Nicole Doncque, secrétaire, Danielle Plisson, chargée des procès-verbaux. Quant à Alain Seemuller, responsable du site de l'ASSC, il a séjourné au Canada de septembre 2006 à juin 2007. Philippe Longepierre, trésorier depuis janvier 2006 et quittant la commune de Plan-les-Ouates en mars 2007, a souhaité renoncer à son mandat. Quelques semaines plus tard, Antoine Wavre l'a remplacé, ce dont nous le remercions. Merci également à Albert Perrottet qui a pris la succession d'Anne-Marie Grundisch. Celle-ci avait accepté de prolonger son activité de vérificatrice au-delà du délai fixé, grand merci à elle, et à Michel Fracheboud qui, faute de remplaçant consent à conserver son mandat de vérificateur.

Ouverte au public, la seconde partie de l'Assemblée générale ordinaire a rassemblé une centaine de personnes. Pour la seconde année consécutive, nous avons accueilli le directeur de l'Office cantonal de la mobilité, M. Yves Delacrétaç. Les documents et plans qu'il nous a présentés figurent sur notre site depuis peu. Dans la perspective de la liaison CEVA, du PAC La Chapelle / Les Sciens certaines solutions, il est vrai à l'état d'étude, nous ont paru fort contestables.

Le projet de réduire l'excessive circulation routière le long de la route de La Chapelle nous paraît excellent dans la mesure où il ne provoque pas un déplacement du trafic sur la route de Saconnex d'Arve. Nous contestons, en revanche, la volonté d'édifier un P+R en élévation jouxtant le chemin du Gui. Notre refus a constitué d'ailleurs le premier argument développé afin d'étayer notre opposition à la liaison CEVA. Aujourd'hui, nous savons que le parking ne pourra pas être construit à l'emplacement prévu, ce dont nous nous réjouissons. Il est de plus en plus question d'un vaste P+R à la douane de Bardonnex, conception que nous défendons.

Trois objectifs ont mobilisé les membres du comité. Le premier, inscrit dans nos priorités, consistait à obtenir que le quartier de villas, sis au bas de la route de La Chapelle et compris entre le bâtiment du CAD et le chemin du Gui, soit détaché du PAC La Chapelle / Les Sciers. A Lancy, les contacts pris avec des membres de la commission d'aménagement, la volonté, de plus, de la majorité du conseil municipal de ne pas se dédire (il s'était, en effet déjà exprimé sur le même sujet en janvier 2002), ont permis de l'emporter lors du vote du 31 mai 2007. Le quartier de villas de Chapelle nord demeure donc en zone 5.

Deuxième objectif: développer une réflexion critique au sujet du futur PLQ (= plan localisé de quartier), limité aux parcelles lancéennes. Depuis plus de deux ans, nous fondant, il est vrai, sur le PDQ (=plan directeur de quartier) nous affirmons que le PAC La Chapelle / Les Sciers constitue un véritable ratage "urbanistique" et, du fait de sa conception, un futur détonateur de problèmes sociaux. Toutefois, très vite le comité a pris conscience qu'il ne pouvait pas conduire seul la réflexion. Il a confié à un urbaniste actif à Genève depuis plusieurs années, dans les cantons de Vaud et du Valais également, le soin de mettre en exergue les faiblesses du projet et de formuler quelques suggestions concrètes. Il ne dispose ni du temps ni des moyens mis à la disposition des concepteurs du PDQ: le groupe DeLaMa à Genève, le bureau Fischer et Montavon à Yverdon. Pas question, par conséquent, de développer un authentique contre-projet mais, plus modestement et peut-être plus prudemment, de présenter des propositions comme autant de réponses lors de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril.

Enfin, troisième objectif: procéder à la vérification du paiement des cotisations. En 2005, la trésorière ne l'avait pas mise en œuvre, en 2006, le trésorier qui souhaitait renoncer à son mandat ne l'avait pas effectuée. Pour l'année 2007, un premier examen a révélé que quarante-et-un membres avaient omis de s'acquitter de leur cotisation. Après l'envoi d'un premier rappel, au ton mesuré, ils étaient quatorze. Aujourd'hui, alors qu'un second rappel, tout aussi convivial, a été adressé en février, ils ne sont plus que huit, domiciliés le plus souvent hors des limites de La Chapelle.

1. CEVA

Notre opposition en quatre points a été rejetée de façon cavalière par les directeurs du projet: le représentant des CFF et celui du DCTI, Alain Pirat dans une lettre à l'Office fédéral des transports (=OFT) du 30 juin. Elle nous a été communiquée le 8 août 2007, lors d'une réunion à l'Office cantonal de la mobilité. Notre réponse à l'OFT du 14 septembre présentait, comme nous pouvions seulement le faire, des observations corroborant trois des quatre éléments qui avaient motivé notre opposition du 6 octobre 2006.

2. PLQ (= plan localisé de quartier)

Nos lettres des 14 septembre et 19 novembre 2007 vous ont informés des difficultés que nous avons rencontrées à organiser une assemblée extraordinaire afin d'examiner le PLQ appliqué aux seules parcelles lancéennes du PAC La Chapelle / Les Sciers. A ce jour d'ailleurs, la date de sa mise à l'enquête nous demeure inconnue!

Nous avons donc dû renoncer à l'assemblée convoquée le 6 décembre 2007. En revanche, à cette date, nous avons réuni nos membres qui demeurent dans le quartier de Chapelle nord et ceux et celles "dont les parcelles seront grevées par la construction et l'exploitation de la liaison CEVA".

Aujourd'hui, une dizaine d'habitants de Chapelle nord accepte(nt) de signer "une convention pour l'établissement de servitude croisées".

Quant aux responsables de CEVA, du côté du DCTI (=Département des constructions et des techniques de l'information) et des CFF, ils ont écarté les demandes soumises par les propriétaires. La majorité de nos membres ont donc refusé de signer la convention qui leur était proposée.

Affaire à suivre!

Michel Janin